

Bilan annuel de gestion des matières résiduelles de la Manicouagan - 2022



Rédigé par

Patrick Fortin, coordonnateur en
environnement

1. Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	2
2.	RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN.....	2
2.2	Mission, vision, valeurs.....	3
2.1	Services offerts.....	4
2.3	Objectifs.....	6
3.	PANDÉMIE DE LA COVID-19.....	6
4.	CATÉGORIE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	7
4.1	Matières recyclables.....	7
4.2	Matières enfouies.....	8
4.3	Matières revalorisables.....	14
5.	MAGASIN DE RÉEMPLOI.....	18
6.	PORTRAIT GLOBAL.....	20
7.	PERFORMANCE DES MUNICIPALITÉS MEMBRES.....	21
8.	SENSIBILISATION ET INITIATIVES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	22
9.	CONCLUSION.....	23

FAITS SAILLANTS

Voici les faits saillants qui ont marqué l'année 2022 en ce qui concerne les activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.

- Une année semblable à l'année dernière dans la Manicouagan;
- Dépôt de la demande de certificat d'autorisation pour la construction de la plateforme de compostage;
- « Demain Manicouagan », la phase 2 du projet se poursuit.

1. INTRODUCTION

Dans une optique de reddition de comptes et de transparence, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) publie un bilan annuel de ses opérations. Ce bilan permet d'évaluer la progression de l'application du *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PGMR)* et de mesurer ses efforts, ses activités et ses résultats.

Il brosse un portrait de la gestion des matières résiduelles de la Manicouagan pour l'année 2022. Les différents résultats sont énoncés et comparés avec l'année de référence 2014 du PGMR ainsi que celles qui suivent.

Plus spécifiquement, ce document fait état des quantités de matières recyclées, valorisées et éliminées par le biais des différentes installations et des services offerts, tels que la collecte sélective, l'enlèvement des ordures et l'élimination, la collecte des encombrants, les entrées de l'écocentre et les sorties du magasin de réemploi Phase 2.

2. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

La Régie est une organisation municipale ayant pour mandat d'assurer les services de collecte, de traitement, d'élimination et de valorisation des matières résiduelles des municipalités de la région.

La Régie possède, depuis 2009, la responsabilité de la gestion des matières résiduelles du territoire de la Manicouagan, comprenant huit municipalités, dont la Ville de Baie-Comeau et les municipalités de Baie-Trinité, Chute-aux-Outardes, Franquelin, Godbout, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Ragueneau. La figure 2.1 représente la carte de la MRC de Manicouagan où sont situées les municipalités membres.

La population de la MRC Manicouagan est détaillée au tableau 2.1. En 2022, on comptabilise 27 731 habitants, incluant le territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes.

Tableau 2.1 Historique de population MRC Manicouagan

Année	Population
2015	29 449
2016	29 136
2017	28 311
2018	28 267
2019	28 267
2020	28 072
2021	27 874
2022	27 731

Cela représente une diminution démographique d'en moyenne 0,9 % par année, ou de 5,83 % depuis 2015.

2.2 Vision, mission, valeurs

La vision, la mission et les valeurs qui distinguent la Régie des autres organisations sont les suivantes :

La vision

Faire de la Manicouagan une collectivité engagée dans la gestion responsable des matières résiduelles.

La mission

Offrir des alternatives et des services appropriés afin de permettre aux citoyens de se départir adéquatement de leurs matières.

Gérer les matières résiduelles en privilégiant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation tout en respectant les exigences environnementales en matière d'enfouissement.

Nos valeurs

La vision et la mission s'appuient sur quatre valeurs qui guident et encadrent le fonctionnement ainsi que le développement de la Régie :

La proximité : présents dans la vie des gens

La conviction : convaincus que chaque geste compte

La rigueur : consciencieux du travail réalisé

La fierté : soucieux de reconnaître l'apport de chacun

2.1 Services offerts

La collecte et le transport des matières résiduelles

Le contrat de collecte des matières résiduelles de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, ainsi que celui du Territoire non organisé (TNO) de la MRC Manicouagan, a été renouvelé et octroyé à l'entreprise Location Excavation R.S.M.F Inc. en 2021 pour une durée de sept ans (2021-2028).

Les matières recyclables

Les matières recyclables sont acheminées au centre de transfert situé au Complexe de gestion intégrée des matières résiduelles. Depuis 2020, la Régie achemine les matières recyclables en vrac au centre de tri, mettant fin à la mise en ballots des matières recyclables. Le transport en vrac assure la qualité des matières récupérées. Le marché de la récupération, qui était un marché de quantité depuis le début des années 2010, est désormais un marché de qualité.

Les résidus ultimes

Un lieu d'enfouissement technique (LET) est situé à Ragueneau, assurant l'enfouissement des déchets ultimes. La clientèle se compose des municipalités, des industries, des commerces et des institutions (ICI) de la MRC Manicouagan et de la MRC La Haute-Côte-Nord, la communauté autochtone de Pessamit et le TNO de la Rivière-aux-Outardes.

Également sous la responsabilité de la Régie, l'ancien site d'enfouissement sanitaire (LES) situé sur le chemin de la Scierie à Baie-Comeau et fermé depuis 2002. Un suivi post fermeture y est effectué annuellement jusqu'à ce que ce lieu n'ait plus d'impact sur l'environnement en suivant les recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants est offerte une fois par année, au printemps. Un encombrant est un déchet dont la dimension ou le poids ne permet pas d'être déposé dans le bac roulant et n'ayant aucun potentiel de valorisation. Lors de cette collecte, il n'y a pas de valorisation possible. Les matières sont acheminées directement au lieu d'enfouissement.

Les écocentres et le magasin de réemploi

La Régie assure le réemploi, la récupération et la valorisation des matières ne pouvant être récoltées lors de l'enlèvement des ordures ménagères et de la collecte des matières recyclables, tels les objets encombrants, les débris de construction, rénovation, démolition (CRD) ou les résidus domestiques dangereux (RDD), via l'intermédiaire de ses écocentres et de son magasin de réemploi Phase 2.

Un écocentre est situé à Baie-Comeau et deux écocentres satellites à Godbout et Baie-Trinité. Un point de service est également accessible chez Transformation des métaux du Nord pour la disposition des matériaux secs seulement. L'accès aux écocentres est gratuit pour les citoyens des municipalités membres, jusqu'à un maximum de trois tonnes par année par évaluation municipale, et ce, peu importe le point de dépôt utilisé. Les villégiateurs du TNO de la Rivière-aux-Outardes ont également accès aux écocentres jusqu'à une quantité maximale d'une tonne par année, sur présentation de la carte client émise par la MRC Manicouagan. Les citoyens qui excèdent les seuils de gratuité sont facturés à la tonne selon la tarification en vigueur. Une tarification est également établie pour les industries, commerces ou institutions désirant se départir de matières par le biais des écocentres.

Les résidus apportés aux écocentres sont triés selon un système de conteneurs séparant les différents types de matières. Celles pouvant être revalorisées sont acheminées vers différentes entreprises de récupération telles que AIM Manicouagan (métaux) et Transformation des métaux du Nord (CRD).

Les matières pouvant obtenir une deuxième vie sont dirigées vers le magasin de réemploi Phase 2 afin d'être vendues aux citoyens à prix modique. Le magasin abrite un atelier d'ébénisterie et de mécanique permettant la réparation et le démantèlement d'items réutilisables et où de vieux matériaux sont réutilisés pour créer de toutes pièces des objets exclusifs. Le magasin de réemploi fonctionne sous un principe d'économie circulaire.

Matières organiques

Plusieurs étapes essentielles ont été franchies au cours de l'année 2022, menant à la mise en opération de la future plateforme de compostage, à la suite de l'octroi du mandat de la conception et de l'élaboration des plans et devis de construction de la plateforme de compostage qui a été attribué à la firme FNX-Innov Inc.,

en partenariat avec la firme Solinov. Les travaux de construction devraient avoir lieu à l'automne 2023, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation présentement sous étude au ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP).

Les boues de fosses septiques et étangs aérés

La Régie est également responsable de la gestion des boues provenant des fosses septiques et des étangs aérés de ses municipalités membres. Ce volet, lorsque mis en œuvre, complétera l'ensemble des services offerts par la Régie.

2.3 Objectifs

Par l'entremise du PGMR 2016-2020, la Régie a mis de l'avant plusieurs objectifs. Bien que ce rapport ne soit pas un suivi de ce plan de gestion, il permet de mettre en lumière les résultats de l'année 2022 en ce qui a trait aux matières résiduelles.

Les objectifs du PGMR qui se prêtent à cet exercice sont les suivants :

- Réduire de 75 kg/habitant les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement;
- Augmenter de 10 % les matières recyclables envoyées au centre de tri;
- Produire et diffuser des bilans de gestion des matières résiduelles (GMR) et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.

La prise en compte des objectifs permet de mieux évaluer les performances des municipalités de la Manicouagan pour la période donnée.

3. PANDÉMIE DE LA COVID-19

L'année 2022, contrairement aux années 2019, 2020 et 2021, ne fût pas aussi marqué par la pandémie de COVID-19, à la suite des allègements des mesures et des restrictions sanitaires. Cette dernière a eu un effet notable sur la quantité générée de matières résiduelles sur le territoire lors des trois (3) dernières années. La pandémie a changé les habitudes des citoyens, qui sont demeurés davantage à la maison à la suite des mesures sanitaires imposées par le gouvernement (ex. le confinement).

4. CATÉGORIE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section est le cœur du bilan annuel. Elle présente les performances de la Manicouagan pour chaque type de matières; les matières recyclables, les matières enfouies, les encombrants, les matières valorisées par les écocentres et le magasin de réemploi Phase 2.

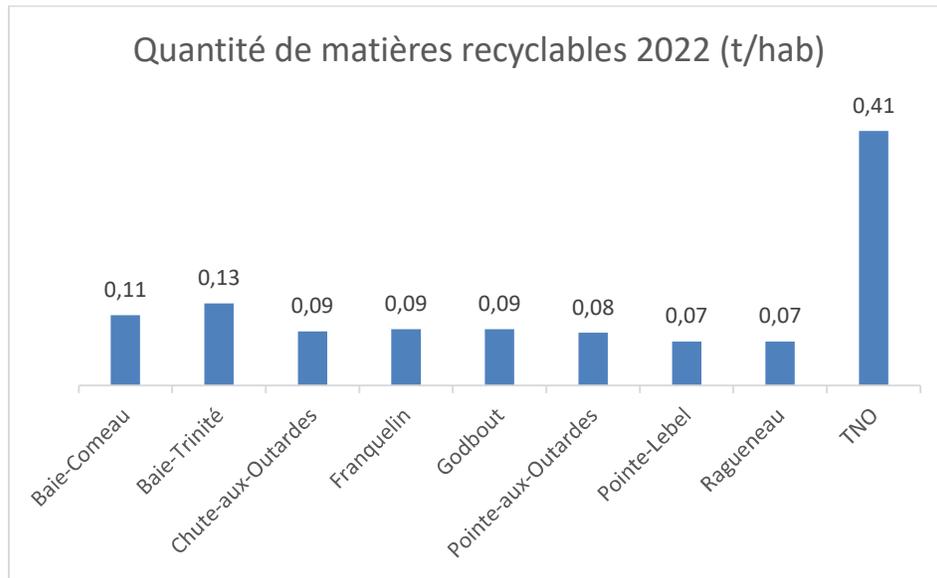
4.1 Matières recyclables

En 2022, 2 953 tonnes de matières recyclables résidentielles et commerciales ont été acheminées vers le centre de tri de Société VIA à Lévis. Le tableau 4.1.1 démontre qu'il s'agit d'un montant comparable à l'année précédente, dans la même orientation que les augmentations qui ont déjà été observé en 2020 et 2021, attribuables, entre autres, à la pandémie de la COVID-19.

Tableau 4.1.1 : Historique des quantités de matières recyclables collectées par municipalité (tonnes)

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Baie-Comeau	2 706 t	2 582 t	2 493 t	2 438 t	2 345 t	2 283 t	2 306 t	2 368 t	2338 t
Baie-Trinité	80 t	70 t	60 t	57 t	53 t	50 t	52 t	63 t	51 t
Chute-aux-Outardes	145 t	154 t	149 t	156 t	146 t	146 t	123 t	128 t	121 t
Franquelin	21 t	18 t	22 t	22 t	23 t	26 t	27 t	20 t	26 t
Godbout	38 t	30 t	26 t	25 t	26 t	24 t	27 t	27 t	31 t
Pointe-aux-Outardes	115 t	118 t	111 t	109 t	109 t	105 t	108 t	107 t	109 t
Pointe-Lebel	192 t	165 t	163 t	159 t	143 t	132 t	157 t	150 t	151 t
Ragueneau	100 t	97 t	93 t	90 t	87 t	90 t	87 t	99 t	92 t
TNO	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	30 t	40 t	34 t
MANICOUAGAN	3 397 t	3 234 t	3 118 t	3 057 t	2 932 t	2 856 t	2 918 t	3 002 t	2 953 t

Figure 4.1.1 Quantité de matières recyclables collectées par habitant 2022 (t/hab.)



Le taux élevé de récupération par habitant du TNO de la Rivière-aux-Outardes présenté à la figure 4.1.1 s'explique par la faible population de résidents permanents alors que les services sont accessibles à l'ensemble des utilisateurs, principalement composé de résidences secondaires et de villégiateurs. La moyenne de l'entièreté de la MRC Manicouagan est de 0,11 tonnes/habitant.

4.2 Matières enfouies

La quantité totale de matières envoyées à l'élimination se chiffre à 20 657,56 tonnes, excluant le matériel de recouvrement journalier. De ce tonnage, 40,45 tonnes de matières, principalement des pneus et des métaux, ont été retirées du front d'enfouissement pour être revalorisé. Après chaque journée d'opération d'enfouissement, les employés du LET doivent s'assurer de recouvrir le front d'enfouissement avec du matériel de recouvrement. Comme celui-ci est finalement enfoui, il se doit d'être calculé dans la quantité de matières éliminées. C'est donc un total de 5 539,82 tonnes de matériel de recouvrement journalier qui a été acheminé au LET en 2022. Le tonnage enfoui incluant le matériel de recouvrement est finalement de 26 156,93 tonnes.¹

Le matériel de recouvrement se compose d'un mélange de résidus de construction, rénovation et démolition ainsi que de bardeaux d'asphalte. Ces matériaux sont broyés et mélangés selon des proportions bien établies afin d'obtenir un mélange homogène respectant les critères du MELCC pour l'utilisation d'un matériel de recouvrement alternatif pour le recouvrement journalier des matières résiduelles.

Le tableau 4.2.1 démontre les quantités de matières reçues au lieu d'enfouissement de Ragueneau selon leur provenance. L'historique des quantités annuelles de matières enfouies depuis l'année de référence 2014 est présenté au tableau 4.2.2.

¹Source : Formulaire de déclaration de l'exploitant 2022, Rapport annuel 2022

Tableau 4.2.1 : Quantité de matières éliminées selon leur provenance (en tonne) *

Provenance des matières	Tonnage total 2022
Ordures résidentielles (Municipalités membres)	6 987,54 t
Ordures résidentielles (clientèle externe)	4 761,05 t
ICI	6 074,59 t
CRD	1 192,24 t
Encombrants	171,68 t
Rejet écocentre	1 207,72 t
Produits spéciaux, sols et balayures de rue, boues, résidus de centre de tri	262,73 t
Nettoyage dépôt clandestin	0 t
Valorisation	- 40,45 t

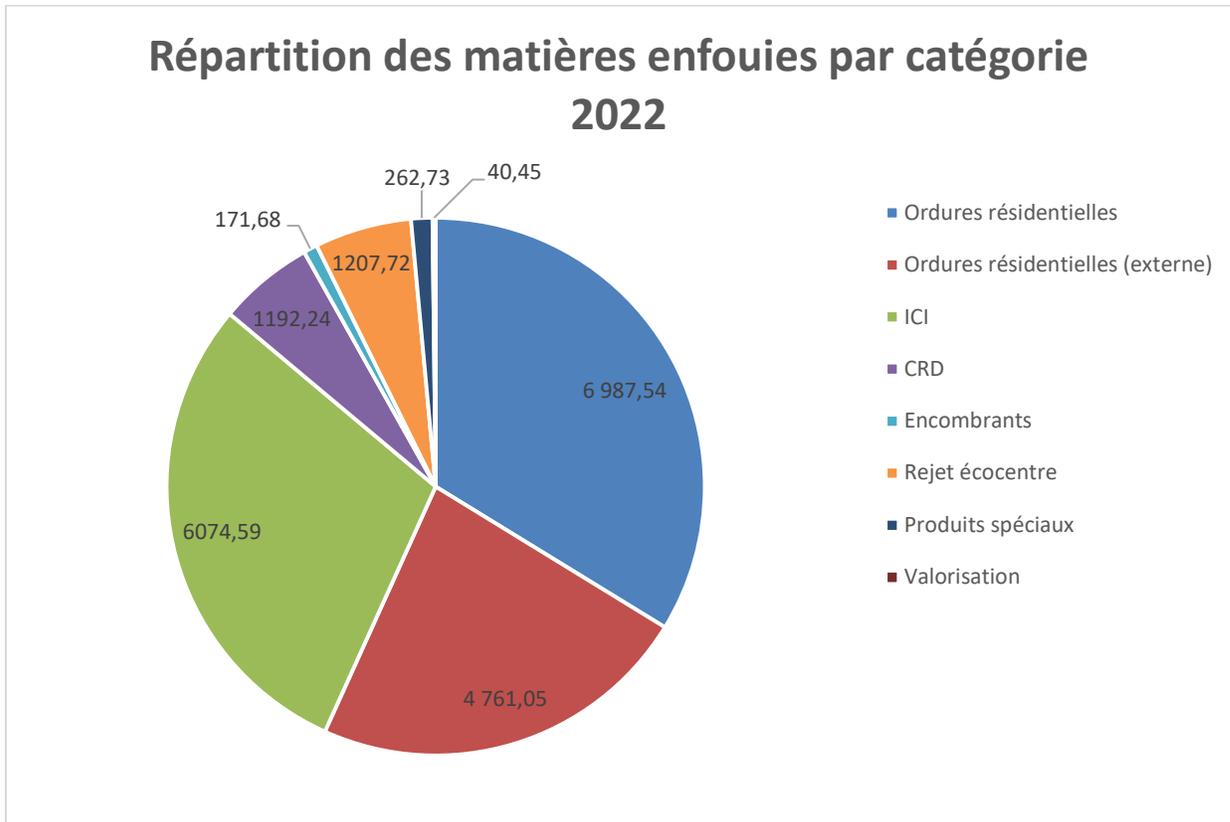
*Source : Formulaire de déclaration de l'exploitant 2022, Rapport annuel 2022

Tableau 4.2.2 : Historique des quantités de matières éliminées (en tonne)

Année d'exploitation	Total enfoui	Total enfoui incluant recouvrement
2014	25 060,63 t	32 475,08 t
2015	23 526,87 t	31 192,17 t
2016	21 381,51 t	31 410,26 t
2017	20 747,78 t	28 292,61 t
2018	21 295,04 t	26 807,06 t
2019	15 928,60 t	20 451,45 t
2020	17 393,06 t	20 643,06 t
2021	22 213,51 t	27 419,73 t
2022	20 657,56 t	26 156,93 t

La figure 4.2.1 indique la répartition de ces matières sous forme de pourcentage pour en visualiser la proportion.

Figure 4.2.1: Répartition des matières enfouies selon leur provenance



Ordures résidentielles

Les ordures ménagères résidentielles, incluant celles de la clientèle externe représentent 57 % du total des matières éliminées. Les industries, commerces et institutions (ICI) représentent également un segment important dans la quantité de matières enfouies, soit de 29 %.

De 2015 à 2018, on constate une baisse de la quantité de matières enfouies jusqu'à 2019 où une légère hausse est enregistrée. Pour 2020, on remarque une forte augmentation dû à la pandémie de COVID-19 et à l'instauration du service de collecte des matières résiduelles dans le TNO de la Rivière-aux-Outardes. L'augmentation des matières enfouies se poursuit en 2021, principalement par l'ajout de la MRC La Haute-Côte-Nord à la clientèle et l'enfouissement des résidus de procédé ferreux de l'aluminerie Alcoa.

L'année 2022, qui s'est avéré sans surprise, sera une année de référence pour les années à venir.

Le tableau 4.2.3 illustre les résultats par municipalité par année.

Tableau 4.2.3 Historique des quantités d'ordures ménagères enfouies par municipalité (tonne)*

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Baie-Comeau	5 690 t	5 800 t	5 497 t	5 415 t	5 320 t	5 454 t	5 664 t	5 434 t	5 362 t
Baie-Trinité	192 t	200 t	200 t	202 t	220 t	170 t	191 t	192 t	170 t
Chute-aux-Outardes	440 t	450 t	431 t	416 t	415 t	426 t	464 t	455 t	445 t
Franquelin	74 t	63 t	73 t	79 t	117 t	94 t	96 t	77 t	93 t
Godbout	88 t	124 t	85 t	89 t	80 t	90 t	105 t	120 t	117 t
Pointe-aux-Outardes	404 t	426 t	396 t	363 t	380 t	405 t	441 t	440 t	433 t
Pointe-Lebel	589 t	616 t	555 t	561 t	597 t	582 t	646 t	604 t	594 t
Ragueneau	419 t	447 t	373 t	396 t	371 t	375 t	414 t	399 t	422 t
TNO	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	193 t	232 t	221 t
MRC MANICOUAGAN	7 896 t	8 126 t	7 611 t	7 522 t	7 500 t	7 596 t	8 053 t	7 953 t	7856 t

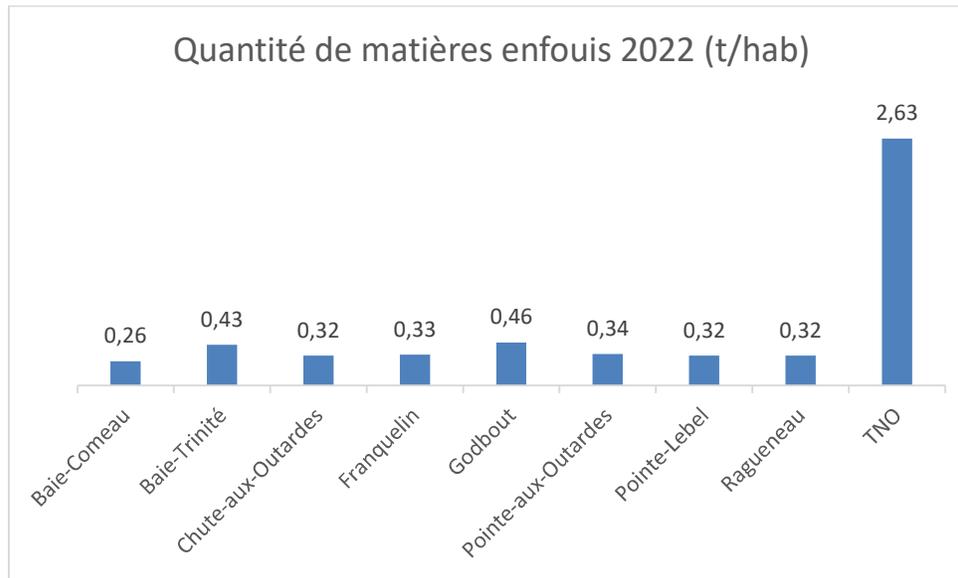
*La quantité enfouie par municipalité inclut les ordures municipales, les encombrants et les particuliers, mais exclut les ordures à la barrière au LET.

La figure 4.2.2 ci-dessous démontre la quantité d'ordures ménagères par habitant en 2022. On constate un taux d'enfouissement plus élevé par habitant pour Baie-Trinité et Godbout comparativement aux autres municipalités. Puisqu'il y a peu de collecte privée en périphérie, l'utilisation du service résidentiel par le secteur commercial, tel que les terrains de camping ainsi que l'achalandage saisonnier élevé en période estivale peuvent expliquer ces taux.

Comme mentionné précédemment, le taux élevé d'enfouissement par habitant du TNO de la Rivière-aux-Outardes s'explique par la faible population de résidents permanents alors que les services de collecte sont accessibles à l'ensemble des utilisateurs, principalement composé de villégiateurs. Des constats d'infraction ont d'ailleurs été émis par la MRC de Manicouagan concernant l'utilisation du service de collecte du TNO par une clientèle non visée, tel que les résidents des municipalités avoisinantes au point de collecte du chemin de la Scierie.

Pour cette catégorie, la moyenne de la MRC Manicouagan est de 0,28 tonnes/habitant.

Figure 4.2.2 Quantité d'ordures ménagères collectées par habitant (t/hab.)



Ordures industries, commerces et institutions

Le tableau 4.2.4 représente le tonnage éliminé par les ICI et par les entreprises productrices de CRD des huit dernières années. Une nette diminution de matières enfouies est apparente depuis 2014. Cette diminution est accentuée en 2020 par la pandémie de COVID-19, où plusieurs industries, commerces, et institutions ont cessé temporairement leurs activités afin de respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec. Une hausse a été observée en 2021 principalement à la suite de l'enfouissement de 561,74 tonnes de résidus ferreux de procédé de transformation de l'aluminium en provenance des entrepôts d'Alcoa.

L'année 2022 sera également une année de référence pour les années à venir dans cette catégorie de matière.

Tableau 4.2.4 Historique des quantités de déchets des ICI et CRD (tonne)

Provenance des déchets	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Industries	2 012,46 t	1 064,22 t	1 007,13 t	1 128,59 t	1 166,26 t	1 087,14 t	802,08 t	1 282,03 t	704,16 t
Commerces et institutions	6 063,07 t	6 928,10 t	5 464,99 t	5 239,59 t	5 463,94 t	5 002,05 t	4 865,79 t	4 714,92 t	4 927,21 t
CRD	1 919,29 t	764,25 t	540,08 t	494,66 t	788,25 t	361,17 t	699,68 t	1 106,65 t	1 047,30 t
Total	9 994, 82 t	8 756,57 t	7 012,20 t	6 862,84 t	7 418,45 t	6 450,36 t	6 367,55 t	7 103,60 t	6 678,67 t

Encombrants

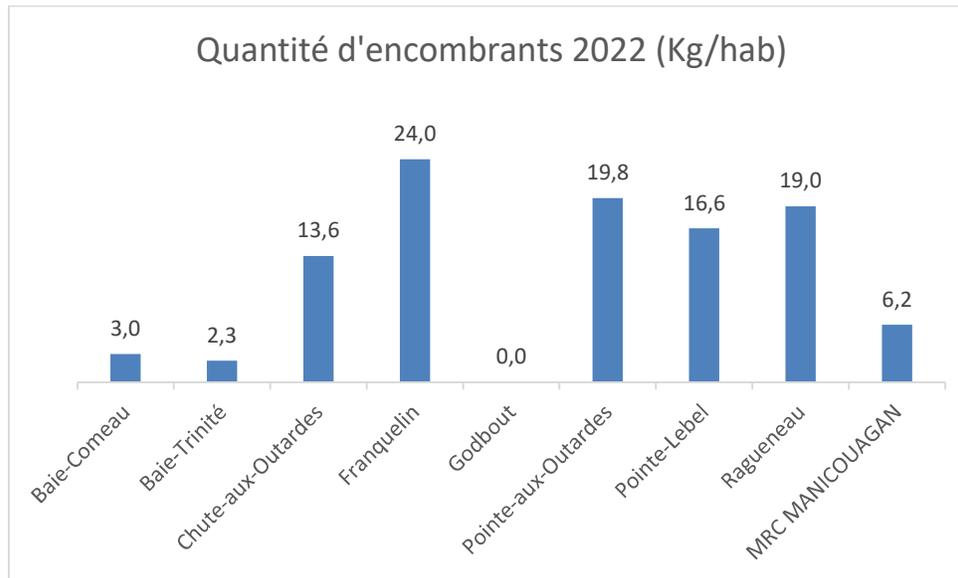
Un encombrant est un objet volumineux en fin de vie et offrant un faible potentiel de valorisation, qui doit être éliminé par enfouissement. Ce sont des objets dont la taille ne permet pas d'être apportés aisément aux écocentres. La méthode de collecte des encombrants a évolué au fil des années passant de deux collectes par année, à un service de collecte sur appel et finalement à une seule collecte annuelle. En 2014, le service était offert sur appel et les citoyens avaient droit à deux collectes par année. Les contraintes administratives, logistiques et financières engendrées par cette méthode de fonctionnement ont été réévaluées, et, depuis 2015, une seule collecte annuelle porte-à-porte est réalisée au printemps, à des dates prédéterminées pour chaque municipalité.

D'après le tableau 4.2.5, la quantité d'encombrants collectée par année fluctue, mais demeure relativement stable avec une moyenne de 146 tonnes par année sur le territoire de la MRC de Manicouagan depuis les six dernières années. L'année 2020 a connu une forte hausse de la quantité d'encombrants, puisque les écocentres ont été fermés par mesure de prévention de propagation de la Covid-19. Cette fermeture temporaire jumelée aux consignes d'éviter les déplacements a accentué l'utilisation du service d'encombrants. L'année 2022 est une année au-dessus de la moyenne, seules les municipalités de Baie-Trinité, Godbout et Chute aux Outardes n'affichent pas d'augmentation par rapport à l'année 2021. Un modèle « en dents de scie » se dessine. Ce type de fluctuation a souvent été une caractéristique du service de collecte des encombrants.

Tableau 4.2.5 Historique de la quantité d'encombrants collectés par municipalité (tonne)

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Baie-Comeau	43 t	20 t	20 t	41 t	32 t	34 t	62 t	39 t	63 t
Baie-Trinité	0 t	0,5 t	1 t	1 t	3 t	1 t	2 t	1 t	1 t
Chute-aux-Outardes	31 t	18 t	12 t	18 t	16 t	22 t	28 t	20 t	20 t
Franquelin	1 t	2 t	0 t	0 t	4 t	2 t	3 t	2 t	7 t
Godbout	0 t	0,5 t	0 t	0 t	0 t	0 t	3 t	0 t	0 t
Pointe-aux-Outardes	18 t	25 t	5 t	18 t	14 t	21 t	28 t	22 t	26 t
Pointe-Lebel	36 t	28 t	21 t	31 t	22 t	29 t	43 t	23 t	31 t
Ragueneau	19 t	31 t	10 t	25 t	21 t	25 t	31 t	20 t	25 t
MRC MANICOUAGAN	148 t	125 t	70 t	134 t	112 t	134 t	198 t	127 t	172 t

La figure 4.2.3 ci-dessous illustre la quantité d'encombrants par habitant pour 2022.



On observe très clairement une corrélation entre la quantité d'encombrants par habitant et la présence à proximité d'un écocentre facilitant la disposition de ce type de matière. De plus, la disposition aux écocentres de ces encombrants augmente le potentiel de valorisation, réduit la quantité de matière enfouie et diminue la contribution à la quote-part pour la municipalité concernée.

4.3 Matières revalorisables

Les écocentres sont des sites de disposition, réemploi, de récupération et de valorisation des matières qui ne sont ni des ordures ménagères, ni des matières recyclables. On retrouve, par exemple, dans cette catégorie les encombrants, les débris de construction, rénovation et démolition, et les résidus domestiques dangereux (RDD). Ces points de dépôt sont situés à Baie-Comeau, Baie-Trinité et Godbout. Un point de service de disposition de CRD uniquement est également en opération à Ragueneau, chez Transformation des métaux du Nord (TMN). Ces lieux de disposition offrent gratuitement aux citoyens trois tonnes par année, par évaluation municipale.

Depuis 2020, ce service est offert gratuitement aux résidents et utilisateurs du TNO de la Rivière-aux-Outardes jusqu'à concurrence d'une tonne par année. Un total de 260 entrées a été enregistré en provenance du TNO pour 2022, comparativement à 229 entrées en 2021.

Tableau 4.3.1 Historique du nombre d'entrées dans les écocentres

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Baie-Comeau	21 947	22 984	23 750	24 575	22 234	22 608	21 397	22 429	22 051
Baie-Trinité	1 030	1 256	883	1 175	596	800	1 109	950	862
Godbout	993	1 076	1 135	1 149	1 104	1 070	1 275	1 018	962
Ragueneau (TMN)	585	583	641	624	679	500	552	656	671
TOTAL	24 555	25 899	26 409	27 523	24 613	24 978	24 160	25 053	24 546

Le tableau 4.3.2 illustre la quantité de matières résidentielles apportées aux points de dépôt de la Manicouagan. Les écocentres satellites de Godbout et Baie-Trinité doivent être regroupés puisqu'il n'y a pas de balance à ces écocentres. On obtient la quantité de matières récupérées en additionnant les rejets et les valorisations. Certaines de ces valorisations, principalement le métal ferreux, sont ramassées et pesées en même temps dans les deux écocentres. Il est donc impossible de différencier les quantités de matières récupérées pour Godbout et Baie-Trinité.

Tableau 4.3.2 Historique de la quantité de matières résidentielles reçues dans les écocentres par municipalité (tonne)

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Baie-Comeau	3 323 t	3 109 t	3 242 t	3 352 t	2 886 t	3 008 t	2 908 t	3 101 t	2 886 t
Ragueneau (TMN)	231 t	291 t	301 t	296 t	336 t	235 t	373 t	415 t	419 t
Satellites	306 t	248 t	284 t	262 t	180 t	186 t	144 t	205 t	131 t
TOTAL	3 860 t	3 648 t	3 827 t	3 910 t	3 402 t	3 429 t	3 425 t	3 552 t	3 341 t

Bilan global des écocentres

Cette section est consacrée à l'historique des opérations des écocentres de 2014 à 2022.

Tableau 4.3.3 Historique des années d'opération 2014-2022

Année	Nombre d'entrées	Tonnage (entrées)	Tonnage rejet	Tonnage valorisation	Taux de valorisation	Taux de rejet	Écart	
2014	24 555	3 860 t	900 t	2 868 t	74,30 %	23,32 %	92 t	2,38%
2015	25 899	3 650 t	1 032 t	2 700 t	73,97 %	28,27 %	-82 t	2,24%
2016	26 409	3 840 t	1 121 t	2 715 t	70,71 %	29,18 %	4 t	0,11%
2017	27 523	3 911 t	961 t	2 855 t	73,00 %	24,57 %	95 t	2,43%
2018	24 613	3 424 t	747 t	2 675 t	78,13 %	21,82 %	2 t	0,08%
2019	24 978	3 429 t	791 t	2 538 t	74,02 %	23,07 %	100 t	2,91%
2020	24 160	3 425 t	857 t	2 640 t	77,08 %	25,02 %	-72 t	2,10%
2021	25 053	3 552 t	873 t	2 567 t	72,27 %	24,58 %	112 t	3,15%
2022	24 546	3 341 t	867 t	2 389 t	71,51 %	25,95 %	85 t	2,54%

Le manque ou le surplus de pourcentage des taux de rejet et valorisation est attribuable aux matières entrées ou sorties de l'écocentre sans avoir été pesées, telles que les ventes au magasin, des matières entrées l'année précédente et sorties durant l'année en cours et celles en inventaire.

Figure 4.3.1 Historique des tonnages des années d'opération 2014-2022

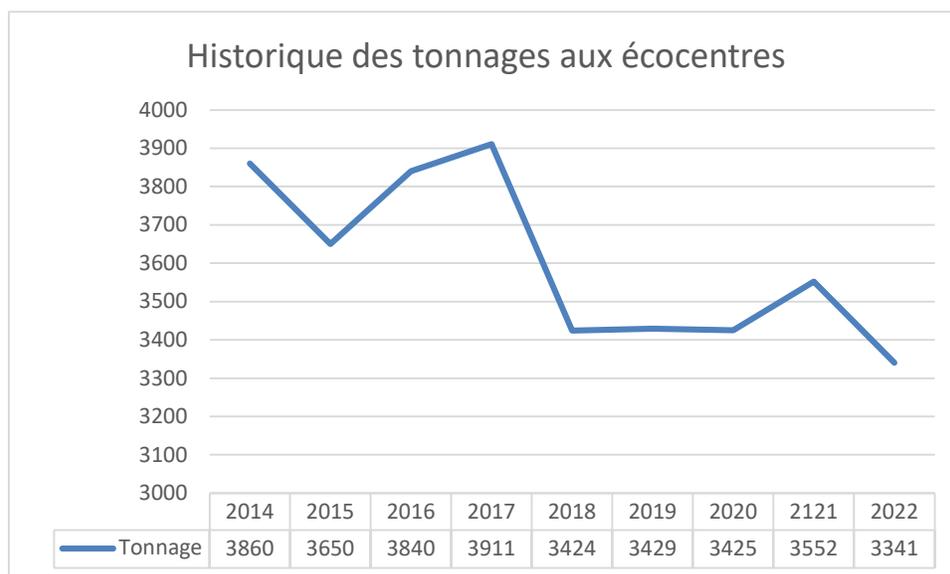


Figure 4.3.2 Historique des entrées des années d'opération 2014-2022

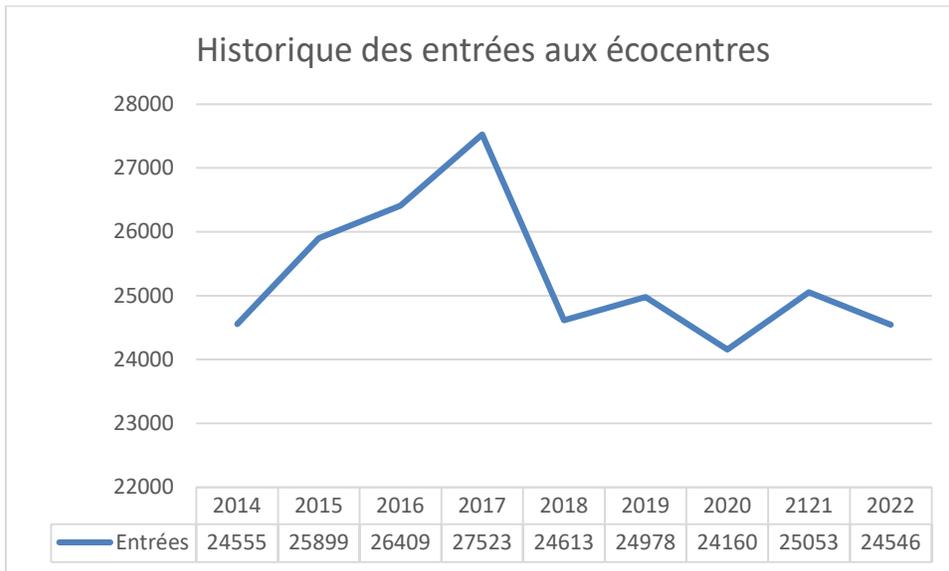
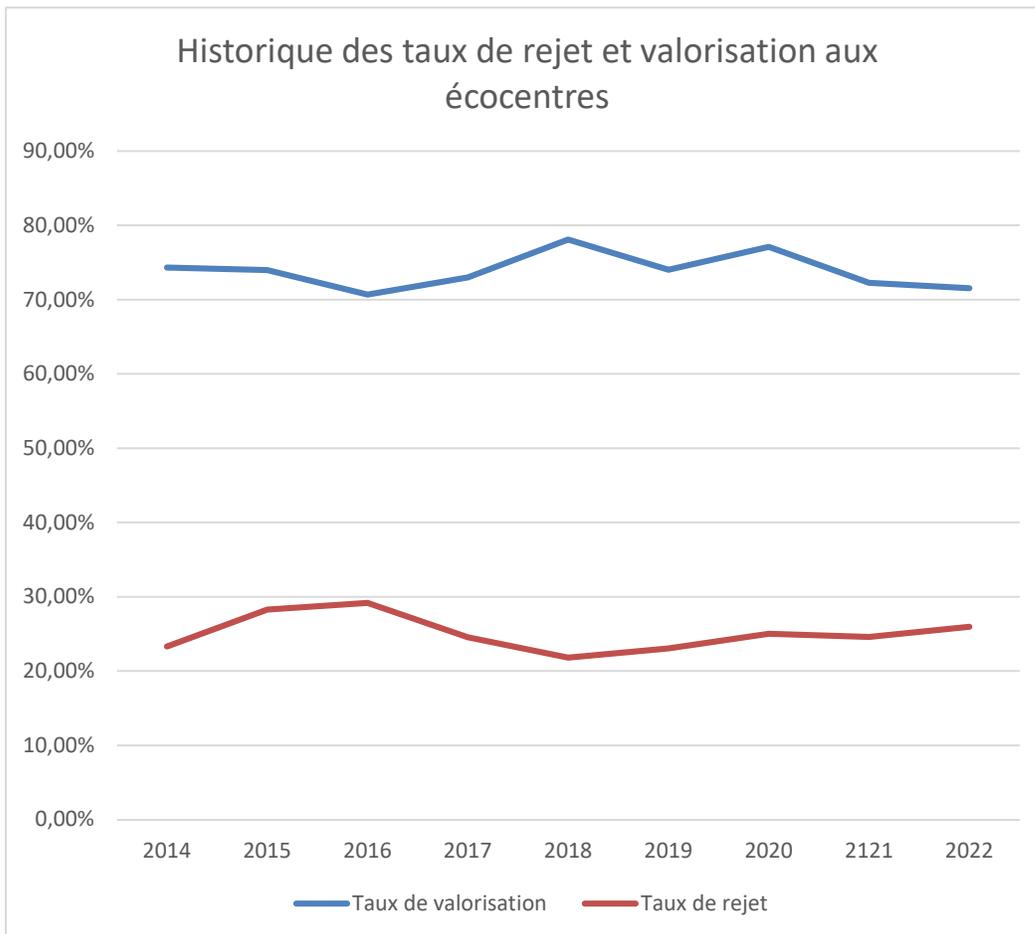


Figure 4.3.2 Historique des entrées des années d'opération 2014-2022



Comme observé en 2021, le taux de valorisation a continué de diminuer pour l'année 2022 par rapport aux années précédentes, alors qu'une tendance à la hausse est observée au niveau du taux de rejet.

On constate une diminution au niveau du tonnage, du nombre d'entrées, du taux de valorisation et une augmentation du taux de rejet pour 2022. Il s'agit du plus faible achalandage depuis 2014.

5. MAGASIN DE RÉEMPLOI

En opération depuis le 13 mars 2014, le magasin de réemploi Phase 2 maintient sa popularité auprès de la population. Tout objet ou matière ayant un potentiel de réemploi apporté aux écocentres sont conservés afin d'être revendus au magasin de réemploi. Ces matières bénéficient d'une deuxième vie, soit par leur mise en vente dans leur forme actuelle ou par leur transformation dans l'atelier d'ébénisterie et de mécanique adjacent au magasin.

Une section « promotion des artisans », qui donne une vitrine aux créateurs utilisant de la matière récupérée afin de créer des pièces originales, et une section « Zéro déchet », dont les produits favorisent la réduction à la source, complètent l'offre du magasin de réemploi Phase 2.

En 2019, la Régie a célébré les cinq ans du magasin de réemploi. Diverses activités ont été organisées afin de remercier la clientèle et sensibiliser la population à l'importance du réemploi.

Le concept du magasin inspire d'autres municipalités qui souhaitent optimiser le réemploi à leur écocentre. La Régie reçoit nombre de demandes de renseignements sur le fonctionnement et visite des lieux.

Le concept, qui se veut unique au Québec, a été présenté lors du Colloque sur la gestion des matières résiduelles, organisé par Réseau environnement, en novembre 2019.

C'est avec grande fierté que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan s'est vu décerner un Mérite Ovation dans le cadre de la 99^e édition des assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Le magasin de réemploi Phase 2, sous la thématique « Quand l'apport des citoyens devient une valeur ajoutée » a été retenue dans la catégorie Municipalités et organismes municipaux – Réalisation à caractère environnemental - Aménagement, environnement et changements climatiques, le 13 mai 2021, lors du gala virtuel de remise des prix.

6. PLATEFORME DE COMPOSTAGE

En 2020, la Régie a reçu confirmation de son éligibilité à la subvention du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pour la construction d'une plateforme de compostage dans la Manicouagan.

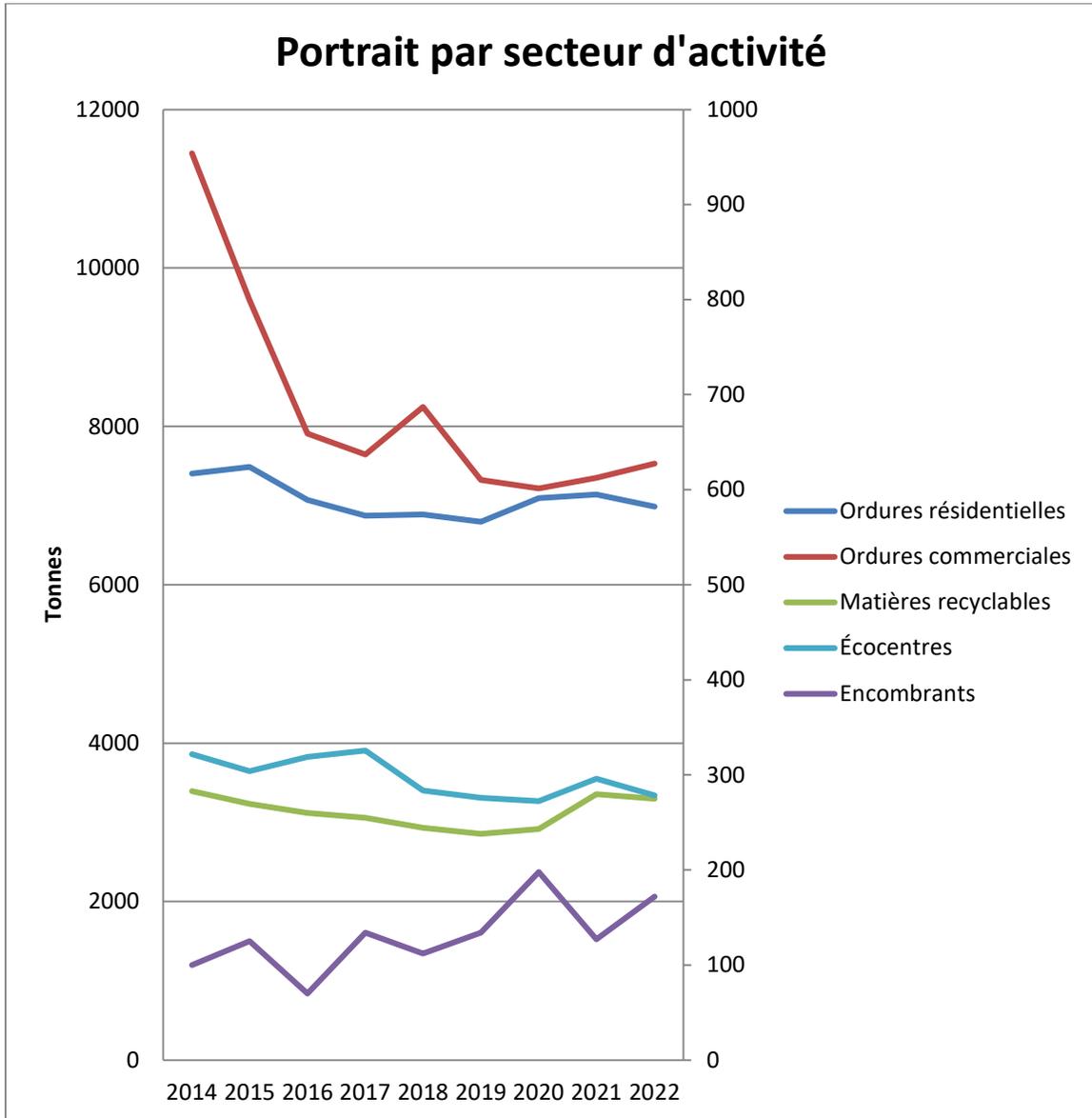
L'attribution du mandat de la conception et de l'élaboration des plans et devis de construction de la plateforme de compostage a été effectuée en 2021 et confiée à la firme FNX-Innov Inc. en partenariat avec la firme Solinov. Les étapes d'ingénierie préliminaire, d'évaluation des besoins opérationnels et de traitement des eaux usées sont des étapes toujours à finaliser, à la suite de l'obtention du certificat d'autorisation pour l'élaboration de la plateforme de compostage.

Ce certificat d'autorisation est émis par le ministère de l'Environnement, des changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). La demande de certification a été déposée en novembre 2022 et l'avis de recevabilité a été émis par le MELCCFP en décembre 2022. La demande est présentement en cours d'analyse.

7. PORTRAIT GLOBAL

La figure 6.1 ci-dessous reflète le portrait global des activités de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan.

Figure 6.1 Portrait historique global de la Manicouagan



L'année 2022 prend un peu de recul par rapport à l'année 2021 en ce qui concerne les quantités de matières récupérées aux écocentres et lors de la cueillette sélective. Une diminution des ordures résidentielles est également observée, mais est accompagnée d'une augmentation de la quantité d'encombrants collectée en

bordure de rue. Finalement, l'augmentation de l'enfouissement dans les secteurs commercial et industriel pointe toujours vers une relance économique après les dernières années difficiles associées à la pandémie.

8. PERFORMANCE DES MUNICIPALITÉS MEMBRES

Le suivi des tonnages (entrés, valorisés, enfouis, etc.) sur les différents plateaux d'opération présenté dans ce rapport sert également à déterminer la performance de la Régie sur le plan de la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Chacune de ses huit municipalités membres qui la composent, a un impact sur la performance et sur les sommes redistribuées par les différents programmes de subventions du gouvernement du Québec, dont la compensation de la collecte sélective et le programme de redistributions des redevances.

La compensation de la collecte sélective

Le calcul de la compensation de la collecte sélective est basé sur la performance d'un organisme municipal, tel que la Régie, par rapport à d'autres organismes municipaux comparables. La performance est établie en fonction des coûts à la tonne de gestion de la matière recyclable par rapport à la quantité par habitant de matières recyclables récupérées. Plus on récupère de matières recyclables au meilleur coût possible, plus l'indice de performance augmente. Plus l'indice de performance d'un organisme municipal est élevé par rapport à la moyenne de son groupe, plus le pourcentage de compensation des dépenses soumise sera élevé.

Une importante réforme de ce système a été annoncée par le gouvernement du Québec à la suite de la diminution de la demande mondiale et de l'augmentation des coûts de traitement de la matière recyclable, et devrait être en complétée d'ici 2024.

Le retour sur les redevances à l'enfouissement

Le retour des redevances à l'enfouissement est basé également sur un principe de performance en effectuant la comparaison du taux d'enfouissement par habitant par rapport à d'autres régions comparables, et aussi en fonction de la population et de la gestion de la matière organique. Pour maximiser le retour sur les redevances à l'enfouissement, il faut diminuer le nombre de kilogrammes de matières enfouies par habitant (kg/habitant) et offrir le traitement de la matière organique, par compostage ou biométhanisation. Le traitement de la matière organique diminue également le kg/habitant enfoui, et est donc doublement bénéfique au retour des redevances.

L'utilisation des services des écocentres, les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles (tri à la source) et la priorisation des services de valorisation des matières résiduelles pour les services municipaux sont des facteurs contribuant à l'amélioration de la performance des municipalités membres.

La collecte des encombrants, l'utilisation du service de collecte résidentiel par les commerces et les institutions, les matières résiduelles apportées au LET par les particuliers et les services municipaux, les dépôts clandestins et les matières illégalement disposées à l'entrée du lieu d'enfouissement sont des facteurs nuisibles à la performance des municipalités membres.

9. SENSIBILISATION ET INITIATIVES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans l'optique d'être une référence dans la gestion des matières résiduelles et de répondre à sa mission, la Régie fait de multiples efforts en termes d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ).

L'année 2022 poursuit les activités liées au projet Demain Manicouagan, financé par RECYC-QUÉBEC, qui a permis de mettre de l'avant différentes initiatives visant la réduction à la source, dont la diminution de l'utilisation du plastique à usage unique.

La poursuite de l'accompagnement de la Ville de Baie-Comeau dans l'élaboration de leur politique interne sur le bannissement du plastique fait partie du projet qui a, entre autres, permis l'acquisition et l'aménagement d'équipements, tels que des fontaines d'eau, des lave-vaisselles, des éco-cups et des tasses bleues de l'entreprise *La vague*.

La phase 2 de Demain Manicouagan se poursuit avec objectif d'établir le portrait de la performance des institutions, des commerces et industries (ICI) en gestion des matières résiduelles. Des actions de communication et de sensibilisation ont été ciblées et seront adaptées pour améliorer leur bilan environnemental et détourner des matières recyclables et valorisables de l'enfouissement. Une agente de sensibilisation sera affectée au projet pour débiter les rencontres et le suivi auprès des ICI sélectionnés.

La Régie a organisé la deuxième édition de la Journée du vêtement récupéré en *mode friperie*, une journée entièrement dédiée à la promotion du réemploi du textile dans la Manicouagan. L'initiative visait à soutenir, le Dépannage de l'Anse, un organisme qui conditionne et remet en circulation annuellement une grande quantité de vêtements. Une campagne médiatique a été réalisée sur les réseaux sociaux et dans les médias grâce à des affiches mettant de l'avant des personnalités qui encouragent l'usage de seconde main.

Plusieurs activités de sensibilisation ont également été organisées, parmi celles-ci notons la soirée « sang déchet » visant à promouvoir l'utilisation de produits hygiéniques lavables. Les participantes en ont appris

davantage sur les alternatives existantes grâce aux conférencières invitées et les témoignages de femmes convaincues. Un groupe d'achat aura rendu accessible des serviettes lavables, culottes et coupes menstruelles à meilleur prix.

Liste des initiatives habituelles :

- Activités de sensibilisation sur les 3RV, liées aux bonnes pratiques citoyennes en gestion des matières résiduelles, organisées dans le cadre de la Semaine de la famille de la Ville de Baie-Comeau, la Semaine québécoise de réduction des déchets;
- Collections de créations conçues à partir de matières recyclées à l'atelier d'ébénisterie du magasin de réemploi Phase 2 (clientèle touristique et régulière);
- Incitatif au réemploi à l'aide de promotions et ventes au magasin de réemploi Phase 2;
- Activités de promotion des services offerts et kiosque info-collectes;
- Offre d'ateliers sur les 3RV dans les écoles;
- Accompagnement des ICI dans la gestion des matières résiduelles, sur demande;
- Représentation sur divers comités régionaux sur l'environnement;
- Service permanent de récupération de carcasses durant la période de chasse;
- Service de récupération des feuilles mortes à l'automne et distribution dans les organismes pour en faire du compost.

La responsabilité citoyenne est au cœur des défis de la Régie. Pour l'organisation, le déchet ayant le moins d'impact sur l'environnement est celui qu'on ne produit pas.

10. CONCLUSION

Malgré de légères fluctuations, l'année 2022, comme en 2021, se rapproche des années prépandémie avec des résultats similaires aux années 2014-2019.

Le service de collecte sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes, la baisse démographique, le contexte économique, la gestion des matières résiduelles et la responsabilisation des consommateurs (tri à la source) sont d'autres facteurs modulant la quantité de matières résiduelles produites sur le territoire.

Enfin, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan continue ses efforts d'amélioration des services aux citoyens à juste coût ainsi que ses activités de sensibilisation et de réduction des déchets auprès de la population.